



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026-05

Objet : Autorisation d'installation d'une toupie sur domaine public, 339 Grande Rue 59158 MAULDE

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Commune Article 131.1,

Vu la demande de Madame LAPEIRE Vanessa en date du 04 février 2026 demandant l'autorisation d'installer une toupie à béton par la société de béton dans le cadre de travaux devant son habitation au 339 Grande Rue,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter leur bon déroulement et éviter tout accident,

ARRÊTONS

Art 1 : Madame Vanessa LAPEIRE est autorisée à installer une toupie à béton devant le 339 Grand Rue 59158 Maulde.

Art 2 : Les travaux sont prévus le mardi 10 février 2026 entre 13h00 et 15h00.

Art 3 : La toupie à béton doit être rendue visible. Des panneaux de signalisation réglementaires devront être mis en place par le pétitionnaire sur le chantier, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

Le trottoir et le caniveau devront être nettoyés après les travaux.

Art 4 : Ampliation sera adressée à :

- Madame Vanessa LAPEIRE 339 Grande Rue 59158 MAULDE
- La brigade Gendarmerie de Lecelles,

Fait à Maulde le 05 février 2026

Le Maire,

Jean-François HOURDEAU

